



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HARRINGTON

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
NUMÉROS RM 220-2019, RM 410-2019, RM 410-2019,
RM 415-2019, RM 450-2019 ET RM 460-2019

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2019, le conseil a adopté les règlements de sécurité publique suivants :

- RM 220-2019 concernant le colportage;
- RM 410-2019 concernant la garde des chiens;
- RM 415-2019 concernant le tir d'arme à feu;
- RM 450-2019 concernant les nuisances;
- RM 460-2019 concernant la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics.

Lesdits règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Lesdits règlements peuvent être consultés au bureau municipal, situé au 2940, Route 327, Harrington, pendant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Harrington ce 9^e jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-neuf.

Lucie Côté
Directrice générale par intérim
et secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lucie Côté, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité du Canton de Harrington, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil le 9 juillet 2019, entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour de juillet 2019